

Les fiches chiffrées de F.O.-DGFIP

Les effets financiers de la réforme de 2003 sur la pension des fonctionnaires

Agent de catégorie A
Trésorier Principal de 1ère catégorie ou Directeur Divisionnaire
37,5 annuités de cotisation, soit 150 trimestres – Indice 798.

* Pension telle qu'elle serait liquidée aujourd'hui dans les modalités antérieures à la loi de 2003.

TIB = 3676,59 €, Taux de remplacement = 75 % (taux plein)

$$\text{Pension} = \frac{3676,59 \times 75}{100} = \mathbf{2757,44 \text{ €}}$$

* Pension liquidée aujourd'hui avec les effets de la réforme.

TIB = 3676,59 €, Nombre de trimestres nécessaires pour une pension à taux plein = 161

$$\text{Taux de remplacement} = \frac{75 \times 150}{161} = 69,87 \%$$

La décote est de 0,625 % par trimestre manquant.

$$\text{Décote} = 0,625 \% \times 11 \text{ trimestres} = 6,87 \%$$

Taux de remplacement après décote = 63 %

$$\text{Pension minorée par la décote} = \frac{3676,59 \times 63}{100} = \mathbf{2316,00 \text{ €}}$$

* Pension telle qu'elle sera liquidée en 2015, si aucune nouvelle disposition n'est prise et en tablant sur une augmentation de 0,8 % par an des traitements.

TIB = 3795,64 €, Nombre de trimestres requis pour pension à taux plein = 164

$$\text{Taux de remplacement} = \frac{75 \times 150}{164} = 68,59 \%$$

$$\text{Décote} = 1,25\% \times 14 \text{ trimestres} = 17,5 \%$$

Taux de remplacement = 51,09 %

$$\text{Pension minorée} = \frac{3795,64 \times 51,09}{100} = \mathbf{1939,00 \text{ €}}$$